

Demande d'inscription d'une librairie **comme membre de l'asbl BDL**

à compléter par la (ou les) personne(s) habilité(e)s à engager la société et à renvoyer à info@banquedulivre.com

Informations sur la librairie

Forme juridique : ASBL / Personne physique / SRL / SA (*) / Autre à préciser : _____

Raison sociale 1 (soit l'enseigne) : _____

Raison sociale 2 (ou légale) : _____

Adresse principale : _____

Adresse complémentaire : _____

Code Postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Adresse du siège social (si différente) : _____

Téléphone : _____ GSM : _____

E-mail de votre société : _____

Site web : _____

N° de TVA intracommunautaire (**obligatoire**) : _____

Si le demandeur souhaite une inscription en tant que personne physique, prière d'indiquer

Le prénom et nom _____

L'adresse du domicile : _____

Le lieu et la date de naissance : _____ le ____/____/____

Informations sur la personne de contact :

Civilité : Mme Mlle M (*)

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____ Votre E-mail professionnel : _____

Désire devenir membre adhérent de l'asbl BDL et accepte la charte BDL.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont conformes à la réalité.

* = biffer les mentions inutiles

Adhésion du Libraire à BDL

De par sa signature en page trois, le Libraire marque implicitement son approbation pour une adhésion en qualité de membre à l'asbl BDL. Cette demande sera soumise au conseil d'administration de l'asbl BDL pour acceptation.

Le Libraire déclare adhérer sans réserve aux statuts de l'asbl BDL et s'engage à s'y conformer.

L'adhésion en qualité de membre adhérent de BDL implique l'engagement du Libraire de respecter et appliquer la charte BDL.

BDL déclare et le Libraire accepte que l'accès au service prévu par le présent contrat soit subordonné au maintien de la qualité de membre adhérent de l'asbl. Ce maintien de la qualité de membre adhérent est subordonné notamment au paiement de la cotisation annuelle.

Pour accéder aux services de BDL, le Libraire doit être membre de l'ASBL BDL et avoir dûment payé sa cotisation annuelle. **En contrepartie**, BDL autorise l'accès du Libraire au site www.banquedulivre.com pour consulter son catalogue et passer des commandes en ligne.

Cotisation annuelle de membre adhérent179,00 € HTVA
(ne donne pas droit de vote à l'AG)

Cotisation annuelle de membre effectif288,00 € HTVA
(avec droit de vote à l'AG)

Si le Libraire est membre du SLFB (syndicat des libraires francophone de Belgique, organisation cofondatrice de B.D.L.), une réduction de 50% sur la cotisation B.D.L. de membre effectif lui est accordée.

Fiche de présentation de la librairie

Superficie totale du magasin : _____ m²

Superficie réservée aux livres et accessible au public : _____ m²

Spécialisation de la librairie (préciser) _____

Hors nouveauté, liste de fournisseurs principaux (citer 4 noms minimum) :

- | | |
|----------|----------|
| 1) _____ | 4) _____ |
| 2) _____ | 5) _____ |
| 3) _____ | 6) _____ |

La librairie accepte-t-elle les commandes à l'unité ? Oui / Non

La librairie a-t-elle d'autres activités que la vente de livres ? Si oui lesquelles ?

Indiquez en pourcentage la part relative de chaque activité par rapport au CA total.

- | | |
|---------------------|---------|
| 1) Librairie | _____ % |
| 2) _____ | _____ % |
| 3) _____ | _____ % |

La charte de Banque du Livre

Le Réseau interprofessionnel BDL est un outil essentiel de la chaîne du Livre en Belgique francophone. Il témoigne directement de la volonté de modernisation et de compétitivité de la profession.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, **tous les abonnés s'engagent**

- à mettre en œuvre les meilleures conditions d'intégration de Banque du Livre au sein de leur *organisation* ;
- à *promouvoir* le recours à l'utilisation de Banque du Livre par tous les moyens commerciaux et à tout mettre en œuvre pour faciliter son utilisation (par exemple, bons de commande, fiches de stock, catalogues codes-barrés) ;
- à soutenir Banque du Livre dans tous ses *développements* techniques et commerciaux afin d'en généraliser l'usage comme outil interprofessionnel ;
- à respecter la chaîne du livre et les spécificités des métiers qu'elle comporte.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, **les libraires s'engagent**

- à respecter les standards de transmission de Banque du livre définis par le comité EDI France et disponible sur simple demande ;
- à actualiser en permanence leurs propres bases de données commerciales pour une meilleure compatibilité EDI ;
- à signaler les anomalies constatées dans la base de données.

Par leur adhésion à l'outil interprofessionnel, **les éditeurs distributeurs s'engagent**

- à traiter les commandes Banque du Livre dans les délais les plus courts ;
- à ne pas éditer ou distribuer des publications qui s'inscriraient en faux par rapport à la loi démocratique et le respect de la dignité humaine ;
- à *actualiser en permanence* tous les champs de la base de données commerciales résidente sur le serveur Banque du Livre (mise à jour entre autres des nouveautés, des prix, de la disponibilité des articles), notamment eu égard aux anomalies signalées.

Fait le ____/____/____

Signature pour accord _____